

ELYSÉA contrôle chaque réponse d'IA d'une application, et déclare ses écarts avant tout contrôle.

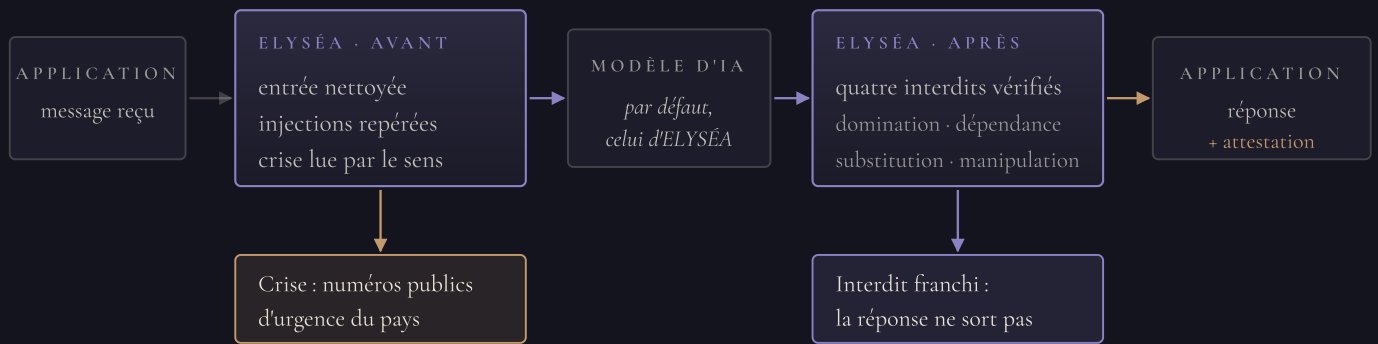
ELYSÉA est une infrastructure cognitive éthique, embarquée par un kit d'intégration (SDK) dans l'application d'un constructeur ; elle ne parle pas aux personnes, contrôle chaque échange avant et après le modèle, et tient la liste de ce qui reste à faire avant toute ouverture.

CE QUE VOUS CONTRÔLEZ

- **AI Act** : depuis le 02/08/2026, le Bureau européen de l'IA et les autorités nationales appliquent le règlement ; interdiction de l'inférence des émotions au travail et à l'école depuis le 02/02/2025 ; obligation d'information des personnes depuis août 2026.^{1,2,3}
- **CNIL** : qualification des acteurs au cas par cas, analyse d'impact pour les traitements à risque élevé, liste d'usages autorisés et interdits côté déployeur.^{4,5,6}
- **Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT)** : la loi suisse sur la protection des données s'applique directement à l'IA ; transparence sur la machine, analyse d'impact pour les traitements à risque élevé.^{7,8}

COMMENT ELYSÉA FONCTIONNE

L'utilisateur parle à l'application, jamais à ELYSÉA



L'application du constructeur reçoit le message ; ELYSÉA contrôle avant et après le modèle ; l'application rend la réponse avec son attestation.

POINT	QUALIFICATION ET FONCTIONNEMENT
Nature	Pas un modèle à usage général ; pas un système à haut risque ; obligation d'information applicable dès la première mise sur le marché.
Interdits	Domination, dépendance, substitution, manipulation : vérifiés sur chaque réponse ; une configuration ne peut pas les affaiblir.
Crise	Détresse lue par le sens ; orientation vers les numéros publics ; aucune prise en charge, aucun tri d'appels.
Trace	Une attestation par réponse, liée à la version du logiciel qui l'a produite.

CE QUE VOUS POUVEZ VÉRIFIER

- REMIS SUR DEMANDE, ACCÈS EN LECTURE
- **L'analyse d'impact** du 30/09/2026 (décision : autorisé sous conditions ; trente mesures bloquantes), le **registre des traitements**, les **procédures** de violation de données et d'exercice des droits.
 - **La liste des sous-traitants**, avec la région de chacun : prouvée pour cinq, non prouvée pour les autres, affichée comme telle.
 - **Le code et le protocole de mesure** (écrit et scellé le 28/08/2026, amendé depuis, à resceller) : les dépôts sont privés, l'accès en lecture vous est donné sur demande.

Aucun résultat de mesure n'existe à ce jour ; ils seront publiés après la campagne, et un banc public, décidé et à construire, permettra à un laboratoire indépendant de les réannoter.

ÉCARTS DÉCLARÉS

ÉCART	ÉTAT
Services hors UE possible	Base à Paris, exécution en Belgique, modèle à Paris, comptes à Francfort ; des chemins vers des services hors UE possible subsistent sur le service déployé, base de transfert non établie ; la version en préparation en retire plusieurs du cœur, d'autres prestataires restent à région non prouvée.
Émotions	Verrouillées dans la couche du kit ; un chemin d'analyse vocale des émotions subsiste sur le service déployé, retiré avec la voix dans la version en préparation.
Analyse d'impact, contrats	Analyse rédigée, non signée ; contrats de sous-traitance non signés.
Gouvernance	Délégué à la protection des données non désigné ; représentant dans l'Union obligatoire, non désigné, mandat prêt ; aucune politique publique de signalement des failles ; aucun audit tiers.
Clé de modèle du client	Prévue, pas encore activée : le modèle est aujourd'hui celui d'ELYSÉA.

Ce qui distingue ELYSÉA des filtres de contenu courants, comme Llama Guard ou Bedrock Guardrails, qui classent un texte par catégories : des interdits de conduite envers la personne, non désactivables, et une trace par réponse.^{9,10}

STATUT ET ENGAGEMENTS

- **Responsable du traitement** : Sébastien Sanna, raison individuelle genevoise non inscrite ; aucun utilisateur réel ; ventes fermées.
- **Décision** : aucune ouverture avant que les trente mesures de l'analyse d'impact soient faites et prouvées sur le service déployé.

PROCHAINE ÉTAPE

Toute demande d'information reçoit une réponse écrite ; l'accès en lecture au code et aux documents est donné sur demande. Avant l'ouverture : signature de l'analyse d'impact ; désignation du représentant dans l'Union. contact@elysea.app · elysea.app

SOURCES (pages web lues le 01/10/2026, sauf date indiquée) 1 Commission européenne, mise à jour du 03/08/2026 — AI Act — cadre réglementaire 2 UE — Règlement 2024/1689, JO L du 12/07/2024 3 Commission européenne, 08/09/2026 — European AI Office 4 CNIL, 08/04/2024 — Déterminer la qualification juridique des fournisseurs de... 5 CNIL, 08/04/2024 — Réaliser une analyse d'impact si nécessaire 6 CNIL, 18/07/2024 — Comment déployer une IA générative : premières précisions 7 PFPDT, 08/05/2025 — Update : la loi actuelle est applicable à l'IA 8 PFPDT, 24/09/2025 — IA et protection des données 9 Meta — Llama Guard 3 — fiche du modèle 10 AWS — Amazon Bedrock Guardrails